

Date de dépôt : 29 avril 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Sécurité dans les bâtiments publics : quelles entreprises et pour quels mandats ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2010, l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys a été renvoyée au Conseil d'Etat.

o

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner la liste des mandats confiés à des entreprises privées de sécurité pour assurer la garde, notamment nocturne, des bâtiments publics ?

Il serait opportun que cette liste indique le nom des entreprises et le montant total des mandats dont elles bénéficient.

A titre annexe, il nous serait fort agréable de savoir si le Conseil d'Etat se préoccupe des âges et des taux d'activité des collaborateurs et collaboratrices des entreprises mandatées.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La sécurité dans les bâtiments publics est de la responsabilité du département des constructions et des technologies de l'information (7 TI Mo)

Le 87 TI tient une liste de mandats confiés à des entreprises privées de surveillance, comportant le nom des mandataires, respectivement les dépenses annuelles pour les exercices P00 - P00 et P00 - P00. Elle est reproduite ci-après.

o

NOM MANDATAIRE	2008	2009	2010
NATURE 31807250	01.01.2008 - 31.12.2008	01.01.2009 - 31.12.2009	01.01.2010 - 07.04.2010
AAV SECURITE SARL	OM60	ftl-SM*0	OM60
ADSI FONTI SA	ft ifSMPT	PftSfPMS0	ftl-SM*0
BIP	lt OOSM5l	TOiOfMT*	StSfM-\o
CSDP SA	iStTi-M*0	SvtSS\MT0	\tSPfMi0
HEPTACOM SA	OM60	ftPTTM0T	OM60
LF PERSONNEL SECURITY SARL	itOfMS0	OM60	OM60
PEREZ AGENCE DOGNY	lO*M-8	OM60	OM60
PROTECTAS SA	iiSt \ilMPTo	f-it \i-MO0	iPtIOTMi0
SECURELEC S6 o	OM60	SSTM0	OM60
SECURITAS SA	PTShfPM*0	P*ftSSiMf0	\Of\VM\To
SERCONET SA	OM60	f-t O*SM60	TPOPM60
SIMGA SA	P-fMlio	OM60	OM60
SIR SA	OM60	PPT-Ml0	OM60
TOTAL CHF / TTC	714'288.48	610'174.17	132'454.23

o

Lors de l'établissement d'un mandat de candidat ou de soumissionnaire a l'obligation de présenter différentes attestations dont notamment de preuve de la signature d'une convention collective de travail (u7CT). La liste des attestations requises est la suivante :

Conditions	Documents ou attestations requis
A Profil du soumissionnaire correspondant à la nature du marché mis en concurrence	⇒ Copie de l'extrait du registre du commerce OU ⇒ Preuve de l'inscription sur un registre professionnel reconnu officiellement OU ⇒ Copie du diplôme professionnel d'une école suisse ou étrangère jugée équivalente
B Intégrité sociale et fiscale du soumissionnaire	⇒ Attestation d'assurance vieillesse et survivants (AVS ou équivalent) ⇒ Attestation d'assurance invalidité (AI ou équivalent) ⇒ Attestation d'assurance perte de gain (APG ou équivalent) ⇒ Attestation du paiement des cotisations chômage ⇒ Attestation du paiement des allocations familiales ⇒ Attestation du paiement de la prévoyance professionnelle (LPP ou équivalent) ⇒ Attestation d'assurance-accident (SUVA ou équivalent) ⇒ Attestation du paiement de l'impôt à la source pour le personnel étranger ⇒ Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes (annexe P6) *o
C Respect des usages professionnels et des conditions de base relatives à la protection des travailleurs	⇒ Preuve de la signature d'une Convention collective de travail (CTT) applicable d'origine (lieu d'exécution pour le canton de Genève) en rapport avec le marché mis en concurrence <i>(cette preuve peut être remplacée par un engagement à en respecter les conditions auprès d'un organisme officiel du lieu d'exécution. A Genève, l'organisme officiel est l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), rue des Noirettes 35, CP 1255, 1211 Genève 26, téléphone N° 022.388.29.29, fax N° 022.388.29.30)</i>

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite Mesdames et Messieurs des députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

o La chancelière .o
o 6 njad WYDEN GUELPA

Le président .o
François LONGCHAMP